RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00628
Numéro SIREN : 801 020 876
Nom ou dénomination : ABCRM FLUVIAL

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2018 sous le numéro de dépôt 9158

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ADC

Déposé au Greffe
le 20 JUIN 2018
sous le N° 9158
RCS N° 801 020 876

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 DE LA SAS ABCRM FLUVIAL

SAS ABCRM FLUVIAL
17 rue de l'Ouche Bouron
44300 NANTES
RCS NANTES 801 020 876

Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Rennes

Tel +33 2 40 73 09 00
Fax +33 2 40 73 62 01
Denis.allaire@ad-conseil.fr

7, rue Mathurin Brissonneau
BP 38754
44187 Nantes cedex 04
Siret : 481 877 850 00018

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 DE LA SAS ABCRM FLUVIAL

SAS ABCRM FLUVIAL
17 rue de l'Ouche Bouron
44300 NANTES
RCS NANTES 801 020 876

Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Rennes

Tel +33 2 40 73 09 00
Fax +33 2 40 73 62 01
Denis.allaire@ad-conseil.fr

7, rue Mathurin Brissonneau
BP 38754
44187 Nantes cedex 04
Siret : 481 877 850 00018

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017	**1 & 4**
BILAN	5 & 6
COMPTE DE RESULAT	7 & 8
ANNEXE	9 à 18

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de la société
SAS ABRCM FLUVIAL
17 rue de l'Ouche Bouron
44300 NANTES

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCRM FLUVIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - <u>Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels</u>

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

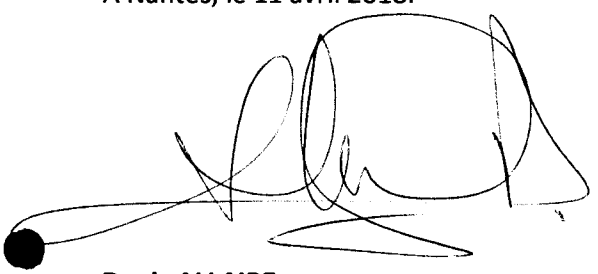
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nantes, le 11 avril 2018.



Denis ALLAIRE
Commissaire aux comptes

Le présent rapport comporte, annexe comprise, 18 pages.

Bilan actif

SAS ABCRM FLUVIAL

N° SIRET : 80102087600018

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	1 258 639	494 095	764 543	909 459
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 258 639	494 095	764 543	909 459
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
Total de l'actif immobilisé			**1 258 639**	**494 095**	**764 543**	**909 459**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				3 960
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				3 960
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés	54 585		54 585	50 531
		Autres créances	8 551		8 551	12 890
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	63 136		63 136	63 421
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	325 660		325 660	247 634
		TOTAL	325 660		325 660	247 634
Charges constatées d'avance			400		400	27 437
Total de l'actif circulant			**389 196**		**389 196**	**342 453**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**1 647 835**	**494 095**	**1 153 740**	**1 251 913**

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété — Immobilisations — Stocks — Créances clients

AMG Bilan passif

SAS ABCRM FLUVIAL

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

	Passif	Au 31/12/2017	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 761	1 761
	Report à nouveau	-9 811	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	32 913	-9 811
	Situation nette avant répartition	134 863	101 950
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	134 863	101 950
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	28 500	19 500
	Total	28 500	19 500
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	872 705	991 400
	Emprunts et dettes financières divers (3)	155	6
	Total	872 860	991 406
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 679	103 806
	Dettes fiscales et sociales	48 837	35 249
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	117 516	139 056
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	990 376	1 130 463
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	1 153 740	1 251 913
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	751 318	872 189
	à moins d'un an	239 058	258 273
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

SAS ABCRM FLUVIAL

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	93 272		93 272	100 101
	- Services	767 743		767 743	536 630
	Chiffre d'affaires net	861 015		861 015	636 732
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			9 000	36 719
	Autres produits			1	1
	Total			870 017	673 454
Charges d'exploitation (2)	Marchandises : Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements : Achats				
	Variation de stocks			3 960	-3 960
	Autres achats et charges externes (3)			495 029	410 866
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 244	2 377
	Salaires et traitements			104 022	57 173
	Charges sociales			32 379	22 979
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations : amortissements			157 614	156 188
	· sur immobilisations : provisions				
	· sur actif circulant				
	· pour risques et charges			18 000	18 000
	Autres charges			3	1
	Total			815 254	663 626
	Résultat d'exploitation A			54 762	9 827
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			82	
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			82	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			17 417	19 639
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			17 417	19 639
	Résultat financier D			-17 335	-19 639
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			37 427	-9 811

Compte de résultat

SAS ABCRM FLUVIAL

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

			Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	35	
Résultat exceptionnel		F	-35	
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	4 479	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**32 913**	**-9 811**

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier
	- redevances de crédit-bail immobilier

(4) Dont produits concernant les entités liées
(5) Dont intérêts concernant les entités liées

KPMG

SAS ABCRM FLUVIAL

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2017

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 2
2. Informations relatives au bilan 2
2.1. Actif 2
2.1.1. Immobilisations corporelles 2
2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice 2
2.1.2. Stocks 3
2.1.2.1. Stocks de produits achetés 3
2.1.3. Produits à recevoir 3
2.1.4. Créances 4
2.2. Passif 5
2.2.1. Capitaux propres 5
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 5
pital 5
2.2.2. Provisions pour risques et charges 5
2.2.3. Dettes financières et autres dettes 6
2.2.4. Charges à payer 7
3. Informations relatives au compte de résultat 7
4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 8
5. Impôt sur les bénéfices 8
6. Autres informations 9
6.1. Engagements hors bilan 9

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général, le cas échéant modifié par le règlement ANC 2015-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations corporelles

2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	12 699	-	-

L'acquisition concerne un radar pour un pousseur.

Les matériels de transport sont amortis linéairement sur durée de 3 à 8 ans.

2.1.2. Stocks

2.1.2.1. Stocks de produits achetés

Aucun Stock constaté au 31/12/2017.

2.1.3. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRETS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	26 079
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	26 079

2.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		54 586	54 586	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		170	170	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		123	123	-
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	2 621	2 621	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	5 637	5 637	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance			400	400	-
		TOTAL	63 537	63 537	-

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	100 000	-	-	100 000
Primes, réserves et écarts	11 762	-	-	11 762
Report à nouveau	-	-	9 812	-9 812
Résultat	-9 812	32 914	-9 812	32 914
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	101 950	32 914	0	134 864

Le capital est composé de 10 000 actions de 10 euro de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	19 500	18 000	9 000	28 500
TOTAL	19 500	18 000	9 000	28 500

Ces provisions concernent les grosses réparations des bateaux pousseurs.

L'évaluation des réparations périodiques tous les 3 ans est de 27 K€.

La dotation annuelle 2017 a été constatée par bateau et a tenu compte des cales effectuées.

Les dotations correspondent à 9 000 € par pousseur, soit 18 000 €.

Les reprises correspondent à la provision existante en début d'année plus celle constatée jusqu'à la date de la cale, soit 3 000+ 9000 x 8/12 pour le premier pousseur.

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	872 706	121 388	506 841	244 477
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	68 679	68 679	-	-
Personnel et comptes rattachés	4 041	4 041	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	18 392	18 392	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	25 499	25 499	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	905	905	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	155	155	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	990 377	239 059	506 841	244 477

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	1 716
Charges sociales provisionnées	654
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	516
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	34 745
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	1 248
Autres charges fiscales	905
Divers	-
TOTAL	39 784

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues : - Biens - Services	 93 272 767 743	 - -	 93 272 767 743
Chiffre d'affaires net	861 015	-	861 015

4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 7 100 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé en autres créances (pour le montant qui n'a pu être imputé sur le solde d'IS à payer, à se faire rembourser par l'Etat).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a permis notamment de participer au financement en matière :

- D'investissement : 12 K€.

5. Impôt sur les bénéfices

		Résultat courant
Résultat avant impôts		37 392
Impôts :	Au taux de : 28%	-4 479
	Sur PVLT	-
	Résultat après impôts	32 914

6. Autres informations

6.1. Engagements hors bilan

	N	N-1
Cautions reçues		-
Hypothèque fluviale Emprunt BNP 690 000 €	464 782	530 826
Hypothèque fluviale Emprunt BNP 550 000 €	407 408	459 986

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 DE LA SAS ABCRM FLUVIAL

SAS ABCRM FLUVIAL
17 rue de l'Ouche Bouron
44300 NANTES
RCS NANTES 801 020 876

Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Rennes

Tel +33 2 40 73 09 00
Fax +33 2 40 73 62 01
Denis.allaire@ad-conseil.fr

7, rue Mathurin Brissonneau
BP 38754
44187 Nantes cedex 04
Siret : 481 877 850 00018

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de la société
SAS ABRCM FLUVIAL
17 rue de l'Ouche Bouron
44300 NANTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Convention de commission de transport entre ABCRM et ABCRM FLUVIAL

Personnes concernées
La société ABCRM, associée de votre société.
Nature des prestations :
En date du 2 avril 2016, une convention de commission de transport par la société ABCRM FLUVIAL à la société ABCRM a été signée avec effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Denis Allaire
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Modalité de la convention

La société ABCRM avait pour principal client la société GDE et s'était organisée pour sa cliente afin de transporter directement ou affréter pour sa cliente.

Depuis avril 2016, la société GDE a souhaité que la facturation du transport soit directement émise par le transporteur, en l'occurrence la société ABCRM FLUVIAL, quand cette dernière réalisait le transport mais également quand elle affrétait le transport par l'intermédiaire d'un tiers, ce qui est contraire au bon fonctionnement historique existant entre les sociétés ABCRM et ABCRM FLUVIAL.

Ces sociétés ont décidé de s'entendre sur une répartition du prix de transport ou de la marge réalisée en matière d'affrètement, de façon à ce que la marge soit conservée par la société ABCRM conformément aux pratiques précédentes.

Ainsi la société ABCRM FLUVIAL s'engage et s'oblige envers la société ABCRM à lui reverser intégralement la marge qu'elle pourra réaliser sur les opérations d'affrètement de transport, sous-traitées à des tiers.

La société ABCRM refacturera ABCRM FLUVIAL à l'identique, le chiffre d'affaires réalisé sur les seules opérations d'affrètement effectuées pour son compte.

En contrepartie de l'exécution par la société ABCRM FLUVIAL des obligations à sa charge auprès du client, celle-ci facturera la société ABCRM à hauteur d'un forfait annuel de 2.000 euros HT.

La convention a été conclue initialement pour une durée d'un an, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, et renouvelable par tacite reconduction.

Elle a donc été reconduite tacitement le 2 avril 2017.

Au 31 Décembre 2017, le montant de la facturation de la société ABCRM à la société ABCRM FLUVIAL au titre de cette convention s'est élevé à 93.272 euros HT.

Le forfait annuel de 2.000 euros HT a été facturé par la société ABCRM FLUVIAL.

A Nantes, le 11 avril 2018.

Denis ALLAIRE
Commissaire aux comptes

ABCRM FLUVIAL
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 17 rue de l'Ouche Buron, 44300 NANTES
801 020 876 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 32 913 euros à l'absorption des pertes antérieures de 9 811 euros, à titre de dividendes à hauteur de 20 000 euros (soit 2 euros par action), le solde de 3 102 euros étant affecté en totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élèverait ainsi à 4 863 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 114 863 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 avril 2018 :
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme par la Présidente,
Société R.M. FINANCES représentée par Rodolphe MONNIER

PARTHEMA

20 JUIN 2018

Denis Freyssinet
Antoine Gontier
Jasmine Le Dortz-Pesneau
Marie-Pierre L'Hopitalier
Jean-Paul Louveau
Sébastien Miara*
Laure Payet
Rodolphe Pesneau
Grégory Strugeon
Pauline Vanden Driessche
Avocats associés

Margaux Antoine
Caroline Autret
Antoine Blaiteau
Cédric Bouvier
Emmanuelle de Bonneval*
Thomas Hoobergs
Sandrine Le Cocq
Christelle Marc
Claire Pesneau
Quentin Perbet-Verniau
Marine Sesboüé*
Aurélie Vrignault
Avocats

Patrick Eoche-Duval
Avocat Honoraire
Bernard Morand
Ancien Bâtonnier
Stéphane Jégou
Jean-Philippe Riou
Laurence Rousseau
Yohan Viaud
Caroline Bardoul
Typhaine Destrée
Aurélie Écuyer
Antoine Le Masson
Priscille Pineau
Doris Sieurin
Aurore Vieilleville

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES
Service dépôt des comptes
2 bis Quai François Mitterrand
Immeuble Rhuys
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

NANTES, le 18 juin 2018

Affaire : ABCRM FLUVIAL - ABONNEMENT JURIDIQUE
N/Réf. : 31590.01/DF/SD
V/Réf : -

OBJET : Dépôt des comptes sociaux

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants :

- un exemplaire de la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée et certifiée conforme,
- un exemplaire du rapport du Commissaire aux Comptes.

Vous voudrez bien imputer le montant des frais afférents à cette formalité sur notre compte ouvert auprès de votre service sous le numéro **8900143**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Denis FREYSSINET
dfreyssinet@parthema.fr